



4, rue du pont Chapat 63530 Volvic
Tél : 04 73 33 51 68

PARTICIPATION DES FAMILLES

Année scolaire 2019-2020

CONTRIBUTION FAMILIALE :

La scolarité est payée **sur 10 mois**, à réception de facture, selon le barème suivant:

- Classes enfantines : 45 €
- École primaire : 45 €
- Collège : 57€.50

** La scolarité est due dans son intégralité dès lors qu'un enfant est inscrit à l'Ensemble scolaire Sainte-Agnès .
Aucune remise pour absence, même prolongée ne pourra être consentie.*

RESTAURATION SCOLAIRE:

- 1 REPAS : 4.85€
- REPAS OCCASIONNEL : 5.10€

FORFAIT PEDAGOGIQUE :

- Collège: Forfait annuel de 55€

*Cette participation forfaitaire est destinée à couvrir une partie des frais liés à des activités exceptionnelles telles que petites sorties en autocar, visites diverses, interventions de personnes extérieures, réalisations pédagogiques, technologie, informatique...Ou à la fourniture de matériels non subventionnés tels que fichiers de langue et de français, carnets de correspondance, livres de poche étudiés en français.
Ce forfait ne couvre pas les éventuels voyages scolaires, pour lesquels un tarif spécifique sera appliqué.*

- GARDERIE :** - Forfait journalier : 1 euro.
25% pour le deuxième enfant / 50% pour le troisième enfant.

REDUCTIONS SCOLAIRES :

Une réduction scolaire peut être accordée aux familles dont plusieurs enfants sont scolarisés à l' Ensemble scolaire Sainte-Agnès.

- Familles de 2 enfants : -25% pour le deuxième enfant.
- Familles de 3 enfants et plus: -25% pour le deuxième enfant.
-50% pour le troisième enfant et les suivants.

*Ces réductions s'appliquent sur la contribution scolaire et sur la restauration.
Elles ne s'appliquent pas sur le forfait pédagogique.*

A.P.E.L. STE AGNES :

Association des parents d'élèves : **Cotisation annuelle 18€** (Facultatif).

M....., responsable de l'élève, inscrit(e) à l'Ensemble scolaire Ste-Agnès en classe de :....., certifie avoir pris connaissance des présents tarifs.

à....., le...../...../.....

Signature :